

Élections municipales : les 20 propositions de l'U2P pour l'économie de proximité

Les artisans, commerçants et professionnels libéraux sont les interlocuteurs et les alliés naturels des élus locaux parce que comme eux, ils relèvent le défi quotidien de la vitalité, de la proximité et de la prospérité dans toutes les communes, des zones rurales aux métropoles.

Les tensions de toute nature qui traversent le pays sont d'abord l'expression d'un besoin primordial de lien social. Les Français sont demandeurs de plus de commerces et de services de proximité, notamment le commerce et l'artisanat alimentaires, ou les professionnels de santé dont les médecins généralistes, ainsi que certaines activités de fabrication touchées par la désindustrialisation.

Désireuse de prendre toute sa part à l'action, l'U2P a lancé dans son réseau en 2019 un appel à projets dédié à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Ainsi, cinq projets sont à présent en cours de réalisation (Alpes-Maritimes, Haute-Loire, Hauts-de-France, Île-de-France, Occitanie).

Au 3^e trimestre 2019, l'U2P a mené avec l'institut Xerfi-I+C une enquête portant sur les élections municipales auprès d'un panel de 6 200 entreprises représentatif des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Il en ressort que 73 % des chefs d'entreprise interrogés sont décidés à aller voter, mais seuls 32 % es-

timent que l'équipe municipale sortante « a été à l'écoute des entreprises de proximité », 21 % regrettent qu'elle « n'ait pas agi de tout » en direction de ces entreprises, et 65 % constatent qu'aucune action de revitalisation n'a été menée par leur mairie au cours du mandat écoulé.

C'est pourquoi l'U2P souhaite apporter son concours aux concertations, aux décisions et aux actions qui touchent le tissu économique local et l'inclusion durable. C'est dans cet esprit qu'a été élaboré ce recueil de 20 propositions d'actions qui répondent à 5 objectifs communs : impliquer tous les acteurs pour dynamiser et revitaliser centres-villes et territoires ; favoriser le maintien, l'implantation, et le développement des activités économiques de proximité ; équilibrer et faire rayonner le territoire ; stimuler l'apprentissage et l'emploi ; relever les défis écologique et numérique avec les entreprises de proximité.

Les 20 propositions de l'U2P, diffusées largement auprès des candidats aux élections municipales, sont disponibles sur : u2p-france.fr. ■



Conjoncture L'économie de proximité poursuit sa progression en dépit des mouvements sociaux de fin d'année **p. 2**

Emploi Rapport Bellon-Meriaux-Soussan sur le maintien en emploi des seniors : un nouveau rapport déconnecté des réalités des petites entreprises **p. 2**

Événement Le Printemps de la Proximité met les artisans, commerçants et professionnels libéraux à l'honneur **p. 3**

Promotion de l'artisanat FNPCA, la fin d'une belle aventure **p. 3**

L'économie de proximité poursuit sa progression en dépit des mouvements sociaux de fin d'année

Avec un chiffre d'affaires* en hausse de 2 % en 2019 par rapport à 2018, les entreprises de proximité poursuivent leur quête d'une croissance forte et pérenne. C'est d'ailleurs le meilleur résultat depuis la création de l'U2P fin 2016 et la prise en compte du niveau d'activité des professions libérales dans ces études réalisées par l'institut Xerfi - I+C pour l'U2P.

Sur les trois principaux secteurs qui composent l'économie de proximité, ce sont les professionnels libéraux qui connaissent la plus forte progression avec un taux de croissance annuel légèrement supérieur à 2 %, tout juste devant l'artisanat (2 %).

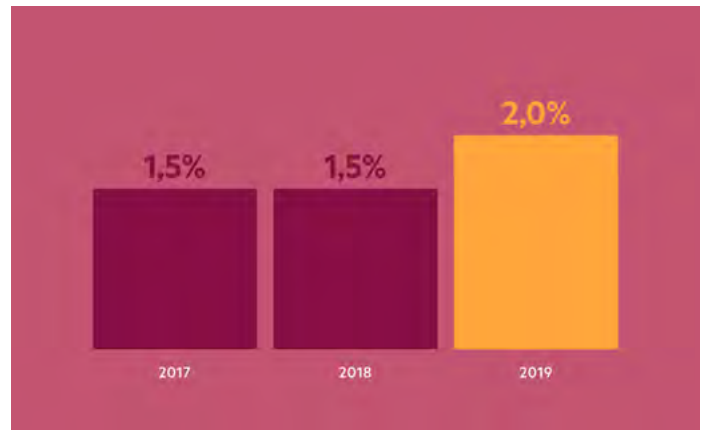
Le mouvement des gilets jaunes début 2019 et les mouvements sociaux contre la réforme des retraites à la fin de l'année ont en revanche sérieusement pesé sur l'activité de l'hôtellerie-restauration et du commerce alimentaire de proximité qui accusent un résultat très légèrement négatif. Aucun doute sur l'origine de cette contre-performance puisque le premier trimestre (-2 %) et le dernier trimestre (-1,5 %) 2019 sont les

seuls à connaître une évolution négative.

Fort logiquement les commerçants de l'alimentation et hôteliers-restaureurs font le constat d'une trésorerie détériorée au dernier trimestre 2019 alors que les artisans et professionnels libéraux ont vu une amélioration.

De même le ressenti des professionnels quant au niveau d'activité qu'ils prévoient pour leur entreprise au cours du trimestre à venir est très négatif pour les premiers, contrairement aux deux autres.

Pour Alain Griset, président de l'U2P : « Sans les événements du début et de la fin 2019 nous pourrions constater un dynamisme confirmé et renforcé



Évolution annuelle du chiffre d'affaires des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

dans tous nos secteurs. L'environnement des entreprises de proximité s'est amélioré, notamment grâce à l'action inlassable de l'U2P auprès du gouvernement. Je m'en réjouis mais ce n'est pas le moment de baisser la garde.» ■

* Données issues d'une enquête réalisée en janvier 2020 par l'Institut Xerfi - I+C auprès d'un panel de 6 200 entreprises, largement représentatif des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

Rapport Bellon-Meriaux-Soussan sur le maintien en emploi des seniors : un nouveau rapport déconnecté des réalités des petites entreprises

Le rapport remis le 14 janvier dernier à la ministre du Travail sous le titre « Favoriser l'emploi des travailleurs expérimentés » a le mérite de fixer les bons objectifs mais ne dégage pas les bonnes solutions pour les atteindre.

L'U2P constate avec regret qu'un grand nombre de dispositions sont totalement inadaptées aux entreprises artisanales, commerciales et libérales, résultat du fait que ce rapport, comme beaucoup d'autres, a été confié à des dirigeants de grandes entreprises. Pour illustrer l'inadaptation de ce rapport aux réalités de la petite entreprise, on citera l'extrait d'une proposition : « Intégrer aux lignes directrices qui structurent le cadre juridique du reporting extra-financier une incitation à publier des items relatifs à l'emploi des travailleurs expérimentés ».

Pour sa part, l'U2P fera part de



ses propositions au gouvernement en matière d'emploi des seniors, dans le cadre des rencontres bilatérales sur le projet de loi instituant un système universel de retraite. Parmi celles-ci, l'U2P défendra la nécessité de mettre en place des dispositifs permettant par exemple

aux salariés âgés qui ont des difficultés à poursuivre l'exercice de leur métier, de se consacrer à la transmission de leurs compétences sous forme de tutorat, si besoin par l'intermédiaire d'un groupement d'employeurs. Le président de l'U2P, Alain Griset, indique : « La probléma-

tique du maintien des salariés âgés en emploi est d'abord celle des grandes entreprises. Les entreprises de proximité ont au contraire tendance à garder les salariés en fin de carrière, parce que l'expérience est la principale richesse de ces entreprises, et parce qu'il est difficile de remplacer ces salariés compte tenu des difficultés de recrutement actuelles.» ■

« Les entreprises de proximité ont tendance à garder les salariés en fin de carrière parce que l'expérience est leur principale richesse »

Le Printemps de la Proximité met les artisans, commerçants et professionnels libéraux à l'honneur partout en France

Du 18 mars au 1^{er} avril, l'U2P lance une initiative inédite pour faire connaître et valoriser les métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. La première édition du Printemps de la Proximité mobilisera ainsi les cinq organisations membres de l'U2P, ses 120 organisations professionnelles affiliées et les 115 U2P territoriales pour mener des opérations partout en France.

Après avoir contribué au succès de la Semaine nationale de l'artisanat pendant de nombreuses années, l'U2P a choisi d'élargir le public de cet événement en créant un nouveau rendez-vous annuel : le Printemps de la proximité.

Grâce à une multitude de rendez-vous locaux, ce temps fort a vocation à promouvoir plus largement et à l'échelle nationale tous les métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

Le Printemps de la proximité a notamment pour ambition de renforcer l'attractivité de ces secteurs d'activités auprès des plus jeunes et des chercheurs



d'emploi, et de souligner l'importance et les spécificités de l'économie de proximité auprès des décideurs politiques nationaux et locaux.

Des opérations « Artisan d'un jour », « Commerçant d'un jour » et « Libéral d'un jour »

seront par exemple organisées partout sur le territoire grâce à l'action des 115 U2P territoriales. Des personnalités de tous horizons seront invitées à se glisser dans la peau d'un chef d'entreprise de proximité le temps d'une journée, afin

de découvrir son métier, la relation de proximité qu'il entretient avec ses patients, ses fournisseurs ou ses clients, mais aussi ses attentes et ses difficultés au quotidien.

Au niveau national, l'U2P communiquera de façon intensive en direction des médias à l'occasion du lancement du Printemps de la proximité, le 18 mars prochain. Et afin d'inscrire ce rendez-vous dans la durée et comme un nouveau temps fort de l'agenda médiatique, l'U2P proposera progressivement à des partenaires de s'y associer et lancera de nouvelles initiatives au fil des éditions. ■

FNPCA, la fin d'une belle aventure

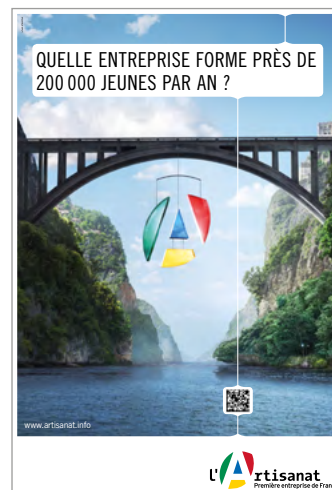
Dans quelques jours un décret viendra clore 20 années d'une belle aventure. Il annoncera la fin du Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat (FNPCA).

Cet établissement créé fin 1997 à la demande conjointe de l'UPA (aujourd'hui U2P) et de l'APCMA (aujourd'hui CMA France) avait pour but d'apporter une prise de parole puissante aux entreprises artisanales afin de faire face à l'omniprésence médiatique et publicitaire des grandes enseignes. Ses principales missions étaient de replacer l'artisanat comme un secteur économique de premier plan, de développer l'activité des artisans et de promouvoir l'apprentissage et l'entrepreneuriat en vue de former de nombreux jeunes et de préparer les futurs repreneurs d'entreprises.

11 euros versés par entreprise

L'établissement à l'origine de la campagne « L'artisanat, première entreprise de France »

artisanale ont permis de réunir une dizaine de millions d'euros par an. Un modeste montant au regard des budgets publicitaires des grandes marques. Pourtant le succès a été au rendez-vous. Depuis le premier film annonçant par surprise aux géants du CAC 40 « L'artisanat. Mine de rien nous sommes la première entreprise de France », jusqu'aux multiples campagnes d'affichage, en passant par les victoires mondiales de l'équipe de France de handball sous les couleurs de l'artisanat ou le parcours des Artimobiles dans les collèges, le FNPCA aura permis à l'artisanat de se développer et aura fait taire les mauvais augures qui prévoyaient l'agonie progressive du secteur. Ainsi le nombre d'entreprises artisanales est passé de 800 000 en 1998 à 1,2 million en 2018 et le goût des Français pour l'artisanat n'a cessé de croître,



L'affiche d'une des campagnes les plus célèbres du FNPCA.

sondages à l'appui. Seulement voilà, le FNPCA était un établissement public et le financement des campagnes de l'artisanat était assimilé à de l'argent public, de sorte que le gouvernement français, pour afficher une baisse des prélè-

L'U2P poursuivra sans relâche son action en faveur de la promotion de l'artisanat, de l'apprentissage et de l'entrepreneuriat.

vements obligatoires, a décidé de supprimer le FNPCA en proposant aux représentants du secteur de créer un nouveau dispositif. Dans le même temps il a empêché la réalisation de cette ambition en obligeant l'U2P à convaincre une autre organisation patronale de pérenniser par un accord la communication en faveur de l'artisanat. Or, ni le MEDEF ni la CPME n'ont souhaité s'associer à cette démarche. La messe était dite.

Pour autant, l'U2P poursuivra sans relâche son action en faveur de la promotion de l'artisanat, de l'apprentissage et de l'entrepreneuriat. ■

Brèves

Trop contraignante, la « Prime Macron » version 2020 est boudée. Lancée fin 2018 en réponse au mouvement social des Gilets jaunes, la « Prime Macron » a permis aux entreprises de verser une prime désocialisée et défiscalisée, plafonnée à trois fois le montant du SMIC mensuel, aux salariés dont la rémunération était inférieure à 3 fois le SMIC. Un dispositif dont se sont amplement saisis les chefs d'entreprise de proximité, louant sa simplicité et son efficacité, et désireux de récompenser l'investissement de leurs salariés. L'U2P avait ainsi appelé à sa reconduction et à sa pérennisation dans les mêmes termes. Pourtant, le gouvernement a largement remodelé la « Prime Macron » en conditionnant désormais son versement à la signature d'un accord d'intéressement. Une condition excluant de fait les artisans, commerçants et professionnels libéraux qui n'ont ni le temps, ni les moyens d'intégrer une nouvelle charge administrative. En conséquence, de nombreuses entreprises ont tout simplement renoncé à verser cette prime, contre leur souhait et en dépit des alertes répétées auprès du gouvernement, qui s'est contenté d'aménager le dispositif de façon très insuffisante. Une situation que l'U2P déplore d'autant plus qu'en 2019, ce sont bien les petites entreprises qui ont le plus joué le jeu en versant 560 euros de prime en moyenne, contre 377 dans les entreprises de plus de 2 000 salariés. Un effort en faveur du pouvoir d'achat qui ne se voit donc guère encouragé.

Worldskills Lyon 2023 : le compte à rebours est lancé. Au cours des 4 prochaines années, la métropole de Lyon va être le centre névralgique des compétitions WorldSkills, avec en point d'orgue l'accueil des

finale mondiale en septembre 2023, qui représentera la plus grande manifestation internationale jamais accueillie sur le territoire. Le 15 janvier dernier a été créé le comité de coordination qui réunit l'ensemble des instances représentatives des mondes de l'entreprise et de la formation (organisations patronales, dont l'U2P, chambres consulaires, branches professionnelles, écoles et universités), ainsi que l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Tous se mobilisent aux côtés de la Métropole de Lyon pour promouvoir la compétition WorldSkills auprès des jeunes, mettre en valeur à travers elle l'excellence des savoir-faire et la richesse des métiers. Ils entendent également saisir les opportunités offertes par cet événement pour la formation et le recrutement des jeunes.

La CNAMS, membre de l'U2P, donne le coup d'envoi à la seconde édition de la Semaine de l'apprentissage dans l'artisanat. « L'emploi ne se fait pas sans l'artisanat et l'artisanat ne peut se faire sans l'apprentissage » : c'est dans cet esprit que s'ouvre la deuxième édition de la Semaine de l'apprentissage, qui s'étale du 31 janvier au 7 février. À cette occasion le Président de la CNAMS, Bernard Stalter, s'est rendu dans le Tarn où il a visité plusieurs entreprises artisanales emblématiques, dont Poterie d'Albi. Au 30 juin 2019, la France comptait 458 000 apprentis, un record, et les chiffres sont en constante augmentation, en particulier grâce à un assouplissement des conditions d'entrée dans cette filière de formation. Il est par exemple possible de signer un contrat d'apprentissage jusqu'à l'âge de 29 ans, contre 25 auparavant. C'est également une voie royale, avec un taux d'emploi très élevé et près de 700 000 postes à pourvoir dans l'artisanat. ■

Agenda

23 janvier

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec la Cour des Comptes sur le recouvrement des prélèvements sociaux.

4 février

Audition du Président et du Secrétaire Général de l'U2P au Sénat dans le cadre du projet de loi instaurant un système universel de retraite.

11 février

Audition du Président et du Secrétaire Général de l'U2P à l'Assemblée nationale par les députés du groupe Libertés et Territoires, dans le cadre du projet de loi instaurant un système universel de retraite.

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P et Antoine Foucher, Directeur de cabinet de la ministre du Travail Muriel Pénicaud, sur le thème « Contrat Emploi Confiance ».

12 février

Entretien du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire Général de l'U2P avec Gérard Larcher, Président du Sénat.

20 février

Réunion du Conseil National de l'U2P.

Sur les réseaux sociaux

L'U2P salue la mise en place de l'OPCO EP qui rassemble le plus grand nombre d'entreprises et de salariés et accompagnera cette belle ambition de développer la formation professionnelle et l'apprentissage dans les entreprises de #proximité.

TWITTER — @U2P_FRANCE — 16 JANVIER 2020



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} février 2020

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Alain Griset | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage